

10 Société et Culture

Droit de la famille/ONG Pretium Doloris A l'écoute des foyers en difficulté



Un instantané des consultations juridiques gratuites à l'attention des femmes en difficulté.



Vue partielle des femmes ayant répondu à l'appel à la sensibilisation.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES membres de Pretium Doloris, une Organisation non gouvernementale (ONG) à caractère juridique, étaient sur le terrain, le 4 mai dernier, à la faveur d'une journée de sensibilisation au droit de la famille. L'événement, organisé sur l'esplanade de la mairie du 4e arrondissement, à Plaine-Niger, a été l'occasion, notamment pour plusieurs femmes, de bénéficier de consultations gratuites relatives aux questions de concubi-

nage, d'héritage et de garde juridique. Linda Bongo Ondimba, la présidente de cette ONG, explique qu'il s'agit d'une journée d'informations initiée, après avoir fait le constat que plusieurs personnes ignorent encore ce que prévoit la loi, quand des circonstances difficiles apparaissent dans les foyers. Cette situation, indique la magistrate à la Cour d'appel de Libreville, donne malheureusement lieu à de nombreuses spoliations et autres injustices. D'où cette action en faveur des victimes, pour qu'elles sachent quels sont leurs droits et les procédures à envisager.



Linda Bongo Ondimba, la présidente de l'ONG Pretium Doloris, s'exprimant sur les objectifs de cette sortie.

« Le constat effectué par notre ONG est que beaucoup de personnes ne savent même pas comment rédiger une requête, pour solliciter l'aide du président du tribunal. Encore moins comment procéder afin de bénéficier d'une garde juridique, jouir de l'autorité parentale, solliciter le divorce, réclamer sa succession ou son héritage », fait savoir Linda Bongo Ondimba. Et la présidente de Pretium Doloris – dont le souhait est de voir reculer l'injustice subie par la gent féminine, notamment –, de reconnaître que le droit de la famille est un domaine encore bafoué.

Le stand des consultations juridiques gratuites vers lequel plusieurs femmes en proie à des difficultés se sont ruées, était animé par des professionnelles rompues aux questions de droit. A savoir Anouchka Mabamba Mboumba, Christie Roberte Kebena et Me Irène Essone, par ailleurs avocate au barreau du Gabon. En plus de cette phase de consulting, l'assistance a eu droit à une conférence-débat. Notons que l'ONG a aussi procédé au lancement d'une pétition destinée à donner un caractère juridique au certificat de concubinage.

Vie des associations

Le " MARS " en mission



Lionel Mounguengui le président du Mouvement.

A.N
Libreville/Gabon

LA société civile gabonaise vient de s'agrandir avec la récente sortie du Mouvement d'actions responsables et solidaires (Mars). À travers un point-presse organisé dans une salle du centre English language institute (ELI) de Libreville, l'association créée en 2018 a officiellement lancé ses activités. Avec, notamment, un discours de circonstance pour pré-

senter les missions et objectifs du bureau dont le président est Lionel Mounguengui. « C'est après avoir constaté une perte progressive des principes civiques et communautaires dans notre pays, que la frange de la jeunesse gabonaise que nous sommes, craignant le ternissement de l'image de notre pays au concert des nations, a eu un sursaut patriotique et décidé de créer un mouvement associatif citoyen regroupant des compatriotes de toutes les couches sociales et de tous



Le bureau directeur du Mars lors de la présentation de sa structure associative.

bords. Le "Mars" vise la vulgarisation des principes civiques et la consolidation de l'idéologie selon laquelle le Gabon doit rester une nation forte, solidaire et indivisible», a lancé, d'entrée, le dirigeant numéro un de la structure associative. Qui estime que la matérialisation de la mission du Mars passera par la réalisation des actions communautaires variées et le soutien apporté aux politiques socio-économiques des pouvoirs publics. Pour ce faire, la transmission du message précité et des actions caritatives sont programmées dans une politique de proximité, au fil de l'extension des activités du Mars sur toute l'étendue du terri-

toire national. Devenir une plate-forme au sein de laquelle toutes les intelligences et les énergies mues par l'amour de la Nation pourront œuvrer utilement, cultiver la politique du "Vivre-ensemble" en prenant surtout soin des plus faibles, sont les autres challenges annoncés par Lionel Mounguengui. Non sans préciser que le Mars, qui est une organisation non gouvernementale sans « prétention de se substituer aux administrations compétentes, ni de s'ériger en solution miracle pour tous les problèmes socio-économiques du Gabon », fonctionnera grâce aux cotisations de ses membres et d'éventuels legs.

Et aussi...

Quid de la légalisation du mariage coutumier en République gabonaise ?

LA présidente de l'ONG Pretium Doloris n'est pas du tout contre la légalisation du mariage coutumier, dont le dossier se trouve actuellement à l'examen du côté de la Commission des Affaires culturelles, sociales et de la communication du Sénat. Ce qui inquiète Linda Bongo Ondimba, c'est plutôt la roublardise manifeste de certains hommes. Et pour cause ! Ces hommes-là se prononcent, dans un premier temps, en faveur du régime monogamique à l'état civil. Avant de prendre pour femme, à la coutume, des maîtresses entretenues parfois durant de longues dates. D'après le magistrat à la Cour d'appel de Libreville, « c'est à cause de ce type d'hommes que plusieurs épouses sont réticentes à l'égard de la légalisation du mariage coutumier. » Aussi, la présidente de Pretium Doloris, l'ONG à caractère juridique, exhorte-t-elle le législateur à mettre en place des mesures d'encadrement, à même de prévenir des crises majeures au sein des foyers. En effet, pour Linda Bongo Ondimba, le principe consisterait à faire que l'homme déjà marié à l'état civil ne puisse plus contracter une autre union à la coutume. Et la spécialiste de droit de prévenir que celui qui se serait rendu auteur d'une telle situation pourrait aussi être accusé de bigamie. Au même titre que l'époux qui envisage de contracter un second mariage civil. « Nous avons le devoir de mettre un terme à l'espèce d'hypocrisie qui prévaut au Gabon relativement à ces questions. Car, comment comprendre, par exemple, que malgré l'interdiction de la dot par le Code pénal, tout le monde s'accommode pourtant de cette pratique. Même les magistrats et les législateurs ? », déplore-t-elle.